



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129592-PROF VT cat 2

Professeur(e) / Ville et territoires / catégorie 2

Ref : 2025-2129592

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nantes
(ENSA Nantes)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-Ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Enseignant (H/F) attendu : Architecte, architecte-urbaniste, et/ou paysagiste.

Bien que le doctorat ne soit pas obligatoire pour l'obtention de ce poste, un positionnement sur les enjeux contemporains de la recherche architecturale, urbaine et paysagère sera fortement apprécié et une vision théorique affirmée des disciplines liées à l'espace et au territoire est attendue.

Le candidat devra avoir une expérience pédagogique confirmée. Prenant en charge la formation des étudiant.e.s au projet urbain et au projet de paysage, il coordonnera les espaces pédagogiques du champ Villes et Territoires (VT) en collaboration avec l'équipe en place dans les cycles Licence et Master. Sa contribution aura pour ambition de compléter les enseignements du projet à l'échelle territoriale tout en développant une approche théorique et méthodologique spécifique sur les enjeux, défis et pratiques contemporaines de la conception architecturale, urbaine et paysagère. Il devra assumer une pédagogie ouverte à l'interdisciplinarité et tournée vers une culture de la transformation en milieux urbain, suburbain ou rural. Son enseignement participera aussi à renforcer les équipes pédagogiques et l'évolution du projet du double cursus du Master VT en lien avec les départements de Droit et de Géographie de Nantes Université.

Il devra être en mesure d'assurer :

- des enseignements théoriques dans le cadre de cours magistraux ou d'UET ;
- des enseignements pratiques dans le cadre de travaux dirigés ;
- la co-coordination d'une UE de projet ;
- le suivi de mémoires et de PFE ;
- la mise en situation professionnelle de la HMONP.

Impliqué dans les réalités socio-économiques et politiques de l'aménagement de l'espace comme dans les milieux professionnels de la conception architecturale, urbaine et paysagère, le candidat justifiera d'une pratique reconnue, théorisée et diffusée sous des formes écrites et/ou orales ou dans le cadre d'expositions. Il s'attachera à concevoir des partenariats pédagogiques, et à l'occasion scientifiques, originaux. En ce sens, il épousera les orientations stratégiques de l'école en matière d'ouverture et projets de politique de site.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Villes et Territoires, projet urbain et de territoire, enjeux de la conception architecturale, urbaine et/ou paysagère

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Laboratoire CRENAU

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte/architecte-urbaniste

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des

opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'Ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité internationale avec un campus situé à l'Île Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde. Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université, 1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM).

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions

spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.